

PROJET D'ETABLISSEMENT

Identification de l'établissement

Le Collège Notre-Dame (n°matricule : 241.6.120.001) est établi au 157, rue de Moresnet à 4851 Gemmenich (Plombières).

Le Collège appartient au réseau libre catholique et organise des sections d'enseignement général (avec des options en latin, mathématiques, sciences, communication, sciences économiques et sociales et langues modernes ainsi que des cours donnés en immersion langue allemande) et deux sections d'enseignement technique de qualification (technicien/cienne en comptabilité et animateur/trice socio-culturel(le)).

Sa population est à ce jour, de 430 élèves et l'établissement fonctionne avec un corps professoral de 65 « équivalents-temps pleins ».

Etat des lieux

Caractéristiques des élèves

Les élèves du Collège suivent en général une scolarité sans problème avec un taux d'échec relativement faible et un taux d'absentéisme tout à fait marginal. Le nombre de renvois est très limité. Les élèves proviennent pour la plupart des écoles primaires de la commune. A cela s'ajoutent des élèves issus d'Aix, de La Calamine, d'Aubel/La Minerie et des Fourons.

Les élèves sont issus de familles en majorité de nationalité belge, dont les langues d'usage sont le français, l'allemand et le patois local. Ces familles sont, pour la plupart, de confession chrétienne. Ils ont rarement plus d'une demi-heure de trajet pour arriver à l'école.

Caractéristiques de l'établissement.

Le Collège Notre-Dame est d'abord un établissement d'enseignement général (80% de sa population) qui accueille des élèves dans les options latin, mathématique, sciences, sciences économiques, communication, néerlandais, allemand, anglais. Il organise aussi différents cours en immersion langue allemande. Dans la filière technique de qualification, il propose deux options.

Pour dispenser les cours dont ils sont chargés, les professeurs du Collège disposent de laboratoires de sciences, de deux centres cybermedia, de classes équipées en tableaux numériques et en projecteurs multimédia, d'une classe spéciale « ordinateurs avec logiciel BOB » pour l'option « technicien(ne) en comptabilité », d'une salle de théâtre, d'une salle de musculation, d'une salle de gymnastique... Ils ont aussi accès au hall omnisport de Gemmenich.

L'éloignement des grands centres rend plus difficiles et plus coûteuses les participations à des activités culturelles.

Les enseignants proposent aux élèves de participer à différentes manifestations régionales, culturelles ou autres, dans la mesure des possibilités.

Au niveau disciplinaire, l'école concilie écoute, dialogue et rigueur.

Caractéristiques du contexte.

Le Collège Notre-Dame se situe dans une région rurale et multilingue. En effet, la commune de Plombières est située aux frontières de la région wallonne, de la région flamande (Voeren) et de la communauté germanophone (Kelmis), mais aussi aux frontières de la Belgique avec les Pays-Bas et l'Allemagne.

De ce fait, échanges et communications se font dans les trois langues (français, néerlandais et allemand), mais aussi dans un patois encore fort vivant.

A cela s'ajoute un brassage de la population (de nombreux résidents néerlandais ou allemands) qui enrichit le recrutement.

Des entreprises et des homes ou centres de la région accueillent les élèves de technique en stage les 2 dernières années.

Objectifs, actions en place et à mettre en œuvre

Pour la suite de la rédaction, nous avons choisi de reprendre les objectifs un à un et de les faire, chacun, suivre des actions déjà en place, puis de celles à mettre en œuvre. Nous traiterons dans l'ordre des objectifs liés à notre appartenance au réseau libre, de ceux liés au projet éducatif, puis de ceux liés au contexte.

Objectifs liés à notre appartenance.

L'appartenance au réseau de l'enseignement catholique implique que l'analyse et les actions réalisées ou envisagées sont sous-tendues par le message de Jésus afin que chacun, chrétien ou non, puisse se situer par rapport à lui.

Actions en place :

- organisation de retraites citoyennes pour les 4, 5, 6 GTQ
- journée « Territoires de la mémoire » : 3GTQ
- différents témoignages de personnes engagées
- thèmes de l'année

Objectifs liés au projet éducatif.

Porter son attention sur le respect de l'autre et la priorité au faible tout en amenant chacun à donner le meilleur de lui-même.

Actions en place :

- soutien individuel des professeurs aux élèves en difficultés
- accompagnement des jeunes par l'équipe PMS
- accompagnement des jeunes par une logopède
- remédiation pour les plus faibles, suivis par des PIA
- intégration de l'équipe d'éducation dans la vie scolaire, dans le suivi des élèves
- présence des éducateurs et du PMS aux conseils de classe
- Présence à l'école de l'ASBL Latitude J

Mieux s'intégrer dans le monde d'aujourd'hui et orientation.

Actions en place :

- participation à divers concours
- visites d'entreprises et d'expositions diverses
- participation à des informations-carrières
- rencontre avec des informateurs de l'enseignement supérieur et avec des professionnels
- animation de l'équipe PMS sur le projet de vie
- rencontre de jeunes européens, dans le cadre de projets linguistiques liés à l'intégration européenne
- participation à différentes activités de l'éducation au(x) choix
- séminaire des TFE avec des intervenants de l'HELMO et de l'ULG
- organisation de conférences de sensibilisation (suicide, alimentation saine, numérique, etc.)

Organiser des apprentissages au service de tout l'homme.

Actions en place :

- création d'une troupe théâtrale
- création d'une cellule bien-être
- participation aux olympiades mathématiques
- participation à diverses activités culturelles
- interaction entre élèves de niveaux différents (parrainage, AM cohésion)
- participation à des rencontres scientifiques
- Mise en place d'une équipe TAB (Team aménagements et besoins)
- maintenir son rôle culturel au voyage de fin d'études
- favoriser l'amour du travail bien fait
- formation continuée des professeurs (disciplinaire et pédagogique)

Eduquer à la recherche de la vérité, de la justice.

Actions en place :

- éduquer au respect de soi, des autres, de son environnement ainsi qu'à l'esprit critique, la non-violence et à l'acceptation des différences
- participation au projet « Ecole durable » de l'ASBL Coren

Eduquer à l'ouverture, au don de soi, à la gratuité.

Actions en place :

- journée cohésion
- après-midi ramassage de déchets (contrat rivière)
- conseil de participation
- conseil disciplinaire
- comité rhétos

Objectifs liés au contexte.

Développer l'apprentissage des langues.

Actions en place:

- sorties pédagogiques (Trèves en 3^{ème}, ...)
- abonnement à des revues
- échanges biculturels (Wiesbaden, Borken et autres)
- cours en immersion langue allemande
- « theater Compagny » (théâtre en anglais)
- spectacle immersion

S'intégrer dans l'entité (et dans le monde d'aujourd'hui)

Actions en place :

- participation aux réunions PCS de la Commune de Plombières
- établir des contacts avec les différentes forces politiques de l'entité (et rappeler ainsi notre situation de seule école secondaire de la commune)
- organiser des échanges avec des partenaires culturels, artistiques et sportifs de l'entité

Conseils, associations, contexte institutionnel de l'école

Comité pour la prévention et la protection au travail

Le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) a pour mission générale de rechercher et de proposer tous les moyens et de contribuer activement à tout ce qui est entrepris pour favoriser le bien-être des travailleurs : il formule des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, sur le plan global de prévention et sur le plan annuel d'action établis par l'employeur.

Plan global : Il s'agit d'un plan établi par l'employeur pour un délai de 5 ans où sont programmées les activités de prévention à développer et à appliquer.

Plan annuel : Il s'agit d'un plan d'action annuel établi par l'employeur visant à promouvoir le bien-être au travail pour l'année suivante.

Le CPPT se compose de représentants de l'employeur et des travailleurs. Y participe également, avec voix consultative, le conseiller en prévention.

Dans notre établissement, les compétences du CPPT sont élargies à une série de compétences propres au « Conseil d'entreprise » (inexistant dans notre établissement étant donné que le nombre d'équivalents temps-plein est inférieur à 100) notamment en matière d'information économique et financière : les principaux documents des comptes annuels (bilan, compte des résultats...) doivent lui être présentés.

Les représentants des travailleurs relayeront les problèmes ou questions soulevés par les membres du personnel. Ceux-ci peuvent porter sur des besoins d'outils ou de matériel pédagogiques, sur des situations générant du stress ou sur des problèmes d'organisation.

Conseil de participation

Les missions du Conseil de participation sont entre autres

- de débattre du projet d'établissement sur base des propositions du pouvoir organisateur
- d'évaluer périodiquement sa mise en œuvre
- de remettre un avis sur le rapport d'activités et de formuler dans ce cadre des propositions pour l'adaptation du projet d'établissement
- de mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement
- d'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais.

Le Conseil de participation comprend des membres de droits : le **chef d'établissement** et les délégués du P. O. ; des membres élus : représentants du personnel **enseignant, auxiliaire d'éducation, psychologique, social et paramédical**, représentants **des parents**, représentants **des élèves**, représentants **du personnel ouvrier et administratif**.

Il se réunit au moins deux fois par an. De plus, il peut être convoqué à la demande (adressée au Président du Pouvoir Organisateur) de la moitié de ses membres au moins.

Conseil des délégués

Chaque classe élit un ou deux délégués. Ceux-ci se réunissent par degrés lors de réunions de travail dirigées par leur éducateur référent. Ils désignent lors de cette réunion les délégués qui participeront au conseil des délégués.

Le conseil des délégués de classe est une instance consultative présidée par le directeur. Il est un lieu d'échanges sur les questions relatives à la vie et au travail scolaires. Il se réunit deux à trois fois l'an.

Conseil pédagogique

Le conseil pédagogique (CoP) se réunit 1 fois tous les 2 mois pour discuter des différentes réformes à mettre en place en vue de l'implémentation du Tronc commun. Le CoP se compose de 2 membres permanents (la direction et le secrétariat de direction) et de 3 membres *tirés au sort*, afin de permettre à chacun de donner son avis et de participer à l'élaboration de notre nouveau projet d'école. Le conseil dure 2 x 50 minutes qui peuvent être comptabilisées dans les heures du travail collaboratif. En cas de refus de participation au CoP, un nouveau tirage au sort a lieu jusqu'à la constitution d'une équipe de 5 membres.

Association de parents

L'ensemble des parents d'élèves de l'école forme l'association de parents (AP). Un groupe (petit ou grand) de parents élus représente l'AP : c'est le comité de l'AP.

- Le comité de l'AP tente de favoriser la meilleure relation possible entre l'établissement scolaire et l'ensemble des parents de l'école. Le comité d'Ap est le partenaire privilégié qui représente les parents au sein de l'école et est le relais vis-à-vis de la direction de l'établissement.
- Il soutient aussi les parents dans leurs responsabilités d'éducateurs et de citoyens, et développe la solidarité entre les personnes.
- L'association de parents est aussi un lieu d'information et de débat autour des sujets liés à la politique de l'enseignement, des institutions ou de l'éducation.